



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 28 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2020/05

**Objet : Pôle de santé : Approbation du bail professionnel à conclure avec Madame Barbara SICCO, psychomotricienne**

Monsieur le Président informe de la demande de résiliation de bail de Madame Gaëlle DESVAUX, psychologue, occupant le local B1 au sein du Pôle de santé intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout. Dans la continuité, Madame Barbara SICCO, psychomotricienne, demeurant au Lieu-dit Pagès - 81120 Réalmont, souhaite louer ce local pour y exercer son activité.



Monsieur le Président présente les éléments caractéristiques du bail, à savoir que celui-ci est conclu pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, les locaux sont à usage exclusif de professionnels de santé, le montant du loyer hors charges est de 115,63 € pour une surface de 25,39 m<sup>2</sup>. Le montant prévisionnel des charges est évalué à 3,50 €/m<sup>2</sup>. Tous les ans, le loyer sera révisé en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) et le montant des charges sera refacturé au réel.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le bail à conclure avec Madame Barbara SICCO relatif au bâtiment du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le bail professionnel à conclure avec Madame Barbara SICCO relatif au bâtiment du Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du présent bail.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 30 janvier 2020  
  


Le Président,  
Raymond GARDELLE  
